

Conseil des droits de l'homme – 62ème session

**Point 3 : Dialogue interactif avec le Rapporteur spécial sur les exécutions
extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires**

Date : 18 juin 2026

Intervenante : Aimée DOUMDEOUDJE

Monsieur le Président,

Le Centre d'Études Juridiques Africaines et le Centre africain pour la Démocratie et les Etudes des Droits de l'Homme expriment leur profonde préoccupation face à la persistance des exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires dans la région du Darfour, notamment à El-Fasher au Soudan. Ils s'inquiètent particulièrement des conclusions de la Mission internationale indépendante d'établissement des faits¹ qui a documenté de graves atteintes au droit à la vie², notamment des exécutions sommaires de civils, des homicides ciblés, des détentions arbitraires ainsi que des attaques dirigées contre des personnes perçues comme soutenant l'une ou l'autre partie au conflit. Elle souligne que ces exactions, commises tant par les Forces armées soudanaises que par les Forces de soutien rapide et leurs alliés, s'inscrivent dans un contexte généralisé d'impunité³.

L'absence de mécanismes efficaces de responsabilisation compromet non seulement le droit des victimes à la justice, mais favorise également la répétition de ces crimes.

Nous appelons toutes les parties au conflit à respecter pleinement le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire, notamment l'obligation de protéger les populations civiles.

¹ Nations Unies, Conseil des droits de l'homme, [Rapport A/HRC/60/22 – Mission internationale indépendante d'établissement des faits sur le Soudan](#), 60e session, pp. 8-9, (consulté le 08 juin 2026) ; Human Rights Watch ; Soudan, Evénements de 2025, Rapport mondial 2026 (<https://www.hrw.org/fr/world-report/2026/country-chapters/sudan>, consulté le 10 juin 2026).

² Pacte international relatif aux droits civils et politiques, adopté le 16 décembre 1966, art. 6 : « Le droit à la vie est inhérent à la personne humaine ».

³ Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP), « Mission conjointe d'établissement des faits sur la situation des droits de l'homme au Soudan », Communiqué de presse, 13 avril 2026, <https://achpr.au.int/fr/news/communiqu-de-presse/2026-04-13/joint-fact-finding-mission-human-rights-situation-sudan>, (consulté le 08 juin 2026).

Nous demandons le renforcement des mécanismes indépendants d'enquête, la protection effective des victimes et des témoins ainsi qu'une coopération pleine et entière avec les mécanismes des Nations Unies afin que les responsables de ces violations soient poursuivis.

La lutte contre les exécutions extrajudiciaires⁴ ne peut être efficace sans vérité, justice et responsabilité.

Nous vous remercions.

⁴ Comité des droits de l'homme, Observation générale n° 36, CCPR/C/GC/36, 30 octobre 2018, §§ 12-13, 61.